



Arrêté n°2021/SEE/0194

Portant autorisation des parcours de pêche à la carpe de nuit
sur les cours d'eau et plans d'eau du département de la Loire-Atlantique

VU le titre III du livre IV du code de l'environnement, notamment son article L.436-5 ;

VU la partie réglementaire du code de l'environnement, notamment ses articles R.436-14/5 et R.436-38 ;

VU l'arrêté préfectoral annuel n°2020/SEE/386 en date du 28 décembre 2020, réglementant l'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2021 dans le département de la Loire-Atlantique;

VU l'arrêté n°2021/SEE/0011 du 18 janvier 2021 portant sur l'autorisation de parcours de pêche à la carpe de nuit sur les cours d'eau et plans d'eau du département ;

VU l'avis de la commission technique départementale pour la pêche en date du 12 octobre 2021 ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2021 donnant délégation de signature de monsieur le préfet de la Loire-Atlantique à monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, et l'arrêté de subdélégation du 1 octobre 2021 de monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO à certains de ses collaborateurs ;

Considérant que cette pratique de pêche à la carpe de nuit ne porte pas atteinte à l'équilibre halieutique et environnemental ;

ARRÊTE

Article 1er : Objet de l'arrêté

La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur l'ensemble des parcours sur les plans d'eau et cours d'eau cités en article 2 et cartographiés en annexes (numérotées de 1 à 41) ;

Article 2 : Bénéficiaire de l'opération

Ces autorisations sont accordées aux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou des détenteurs des droits de pêche sur les parcours de pêche à la carpe de nuit.

Bénéficiaires	Lieux	Communes concernées	Annexes	
La Gaule Blinoise	Canal De Nantes À Brest	Blain	1	
	Plan D'eau Du Gavre	Le Gavre	2	
	Etangs de la Madeleine	Fay de Bretagne	3	
	Plan d'eau de Bout-de-bois	Saffré	4	
La Brème Clissonnaise	La Sèvre Nantaise	Le Pallet (Noé) rive droite	5	
		Le Pallet (Vallée) rive droite	6	
		Le Pallet (Pé de Vignard) rive droite	7	
		Monnière / Maisdon Sur Sevre rive gauche	8	
		Saint Fiacre Sur Maine(Portillon) rive gauche		
		La Haie Fouassiere rive droite	9	
		Vertou (Pierre Percée) rive droite	10	
		Vertou (Planty) rive droite	11	
		Loire	Thouare S/Loire (Boire de Mauve)	12
		Erdre	Suce Sur Erdre (Ile de Mazerolles)	13
Plan d'eau de Beaulieu	Coueron	14		
Etang de la Croix Rouge	Basse-Goulaine	15		
Canal de la Martinière	Le Pellerin	16		
L'Ablette Oudonnaise	Le Havre	Oudon	17	
L'Anguille Machecoulaise	L'Acheneau	Cheix En Retz (en rive droite)	19	
		Cheix En Retz (Tancherie)	20	
		Port Saint Pere	21	
L'union des Pêcheurs du Pays de Retz	Le Canal Maritime de La Basse Loire	Frossay	22	
Le Gardon d'herbe Castelbriantais	Plan D'eau De Choisel	Chateaubriant	23	
	Etang de la Courbetière	Saint-Aubin-des-Chateaux	24	
La Gaule Nazairienne	Plan D'eau Des Tilleuls	Saint-Nazaire	25	
	Plan d'eau du Bois Joalland	Saint Nazaire	26	
L'Amicale de Vioreau	Grand Réservoir de Vioreau	Joue Sur Erdre (La plage)	27	
		Joue Sur Erdre (Le Hardais)	28	
		Joue Sur Erdre (Le Bouguenais)	29	
Le Gardon Genestonnais	Plan d'eau Communal	Geneston	30	
Le Gardon Savenaisien	Etang de la Vallée Mabile	Savenay	31	
Le Pêcheur du Don	Le Don	Jans / Nozay	32	
La Brème de L'isac	Etang du Gué Aux Biches	Saint-Gildas-Des-Bois	33	
Le Martin Pêcheur Philibertin	Plan d'eau Communal	Saint-Philbert-De-Grand-Lieu	34	
L'Amicale des Pêcheurs de Riaillé	Etang de la Provostière	Riaillé	35	
	Plan d'eau du Clos	Trans sur Erdre	36	
Sarl Domaine de Mazerolles	Plan d'eau des Marais du Patis	Saint-Mars-du-Desert	37	
La Sirene Logne-Boulogne	La Boulogne	Saint Colomban	38	
L'Amicale des pêcheurs anciens et L' Ablette oudonnaise	Loire	Lots 9, 10 et 11 de la Loire	39-40-41	

Article 3 : Condition d'exécution

La pêche de la carpe de nuit s'exerce dans les conditions fixées par la réglementation.

Article 4 : Modalités de mise en oeuvre

Une signalétique est mise en place par les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ou par les détenteurs des droits de pêche nommés à l'article 2 .

Afin de limiter les risques de captures accidentelles de poissons carnassiers, les seuls appâts autorisés durant la nuit sur ces parcours sont des esches végétales ou des bouillettes.

Article 5 : Bivouac

Afin de se protéger contre les intempéries, le bivouac est autorisé à proximité des cannes. Le bivouac est un campement sommaire, temporaire et léger. Le camping et caravaning sont interdits.

Article 6 : Rappel de la réglementation

La relève, le déplacement, la détérioration d'engins de pêche (filets, nasses, bosselles....) par des pêcheurs non autorisés sont strictement interdits, de jour comme de nuit. Ils feront l'objet de poursuites judiciaires.

Article 7 : Abrogation

L'arrêté n°2021/SEE/0011 du 18 janvier 2021 portant sur l'autorisation de parcours de pêche à la carpe de nuit sur les cours d'eau et plans d'eau du département est abrogé.

Article 8 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer, les maires des communes concernées, le général commandant le groupement de gendarmerie de la Loire-Atlantique, le président de la fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

NANTES, le 9 décembre 2021

Pour le préfet et par délégation,
P/le directeur départemental des territoires et de la mer et par subdélégation,
P/la chef du service eau, environnement,
l'adjoint au chef du bureau biodiversité,


Pierrick LE BARDS

Délais et voies de recours

Un recours administratif peut être formé à l'encontre du présent arrêté, dans un délai de deux mois suivant sa publication/notification :

- Soit par recours gracieux adressé au Préfet de la Loire-Atlantique
- Soit par recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Un recours contentieux peut également être présenté devant le Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex 1 dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou dans un délai de deux mois suivant la réponse de l'administration (expresse ou tacite) au recours administratif.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dénomination du site : **Canal de Nantes à Brest**

Type de parcours

Pêche de nuit

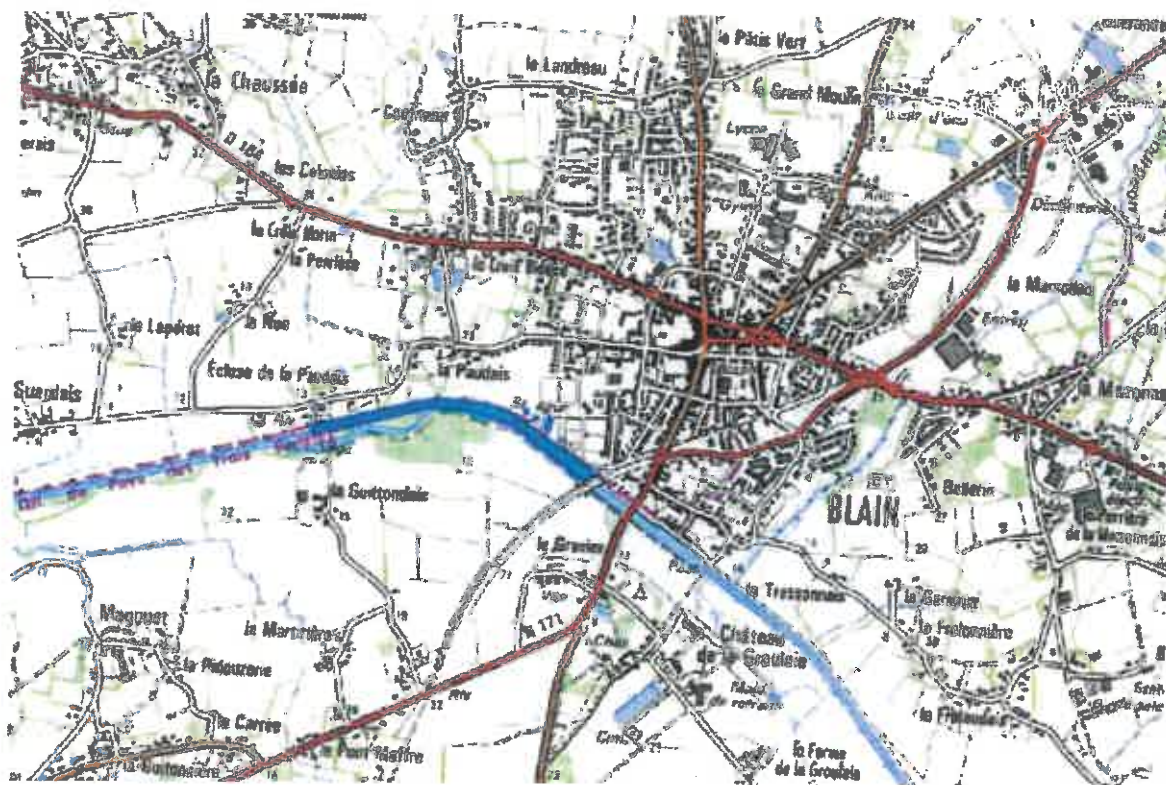
Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Blinoise**

Précisions Localisation : *Sur le Canal de Nantes à Brest vers le lieu-dit "la Paudais"*

Détail parcours : *Rive Gauche entre le pont du Canal et l'écluse de la Paudais*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Etang de la Forêt du Gâvre**

Type de parcours

Pêche de nuit

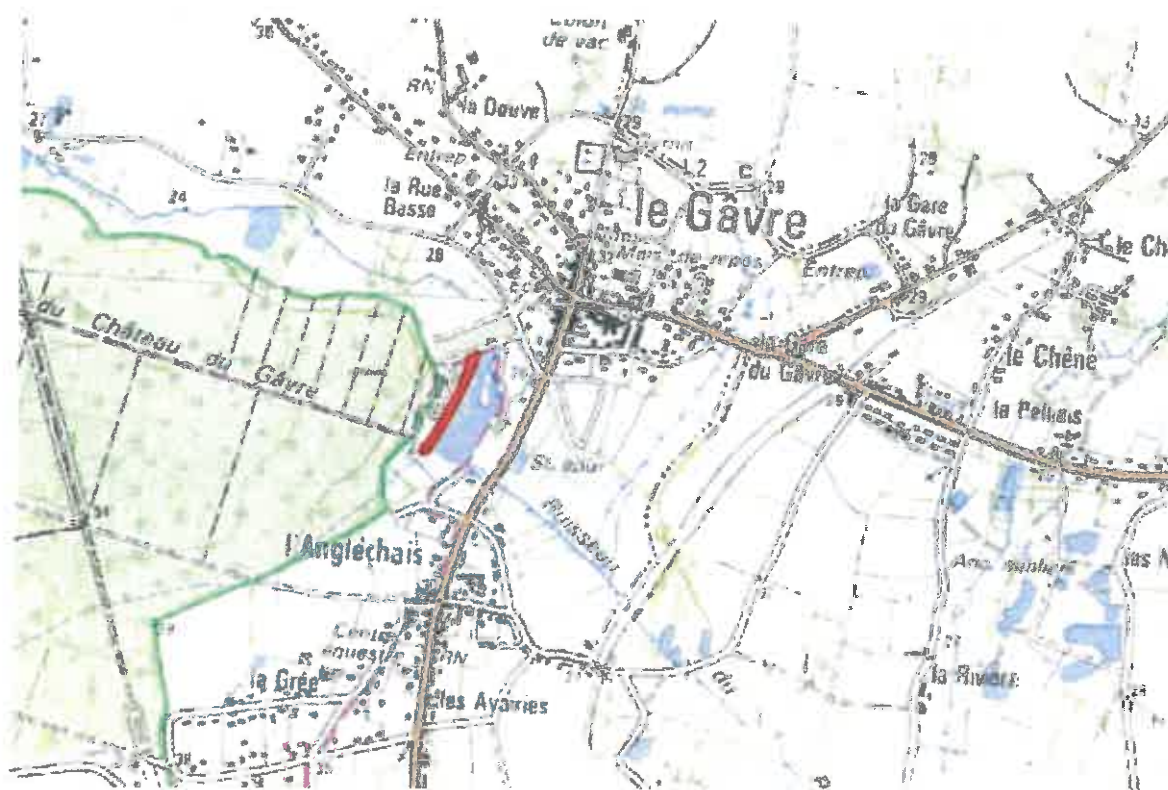
Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Blinoise**

Précisions Localisation : *Commune de Le Gavre*

Détail parcours : *Toute la rive côté camping (rive gauche), délimité par pancartes*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Etangs de la Madeleine à Fay-de-Bretagne**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Blinoise

Précisions Localisation : *Sur le plan d'eau nord en rive ouest.*

Détail parcours : *Entre le ponton handicapé et la passerelle séparant les deux plans d'eau.*

Commentaire : *Délimité par des panneaux sur site.*

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Région Pays de la Loire

Dénomination du site : **Plan d'eau de Bout-de-bois**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Blinoise**

Précisions Localisation : *Etang de bout-de-bois à Saffré.*

Détail parcours : *De l'île jusqu'à la passerelle delimitant les deux plans d'eau en amont.*

Commentaire : *1ere version de carto réalisée en 2012 : Voir carte annexée à l'arrêté de 2012 pour 2013.*

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "La Sèvre Nantaise" au Pallet (Noë)**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **La Brème Clissonnaise**

Précisions Localisation : *Amont du pé de vignard commune de LE PALLET*

Détail parcours : *Rive droite, du barrage de la rochelle au pé de Vignard*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Région Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "La Sèvre Nantaise" au Pallet (vallée)**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Brème Clissonnaise

Précisions Localisation : *En amont du pont de Monnières en rive droite*

Détail parcours : *En rive droite sur 360m*

Limite amont : bout de la voie communale de la Noë (juste avant le virage)

Limite aval : le pont de Monnière.

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Région Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "La Sèvre Nantaise" au Pallet**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **La Brème Clissonnaise**

Précisions Localisation : *Sur la Sèvre Nantaise vers le lieu-dit "Pé de Vignard"*

Détail parcours : *Sur la rive droite sur 110m
Limite amont : au niveau de la rue de la Vallée, en aval de l'aire de jeux et de pique-nique
Limite aval : fin du petit chemin longeant la Sèvre Nantaise**

Commentaire : *Aire de jeu hors périmètre*

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Sevre nantaise RG
Portillon/Monnières**

Type de parcours

Pêche de nuit

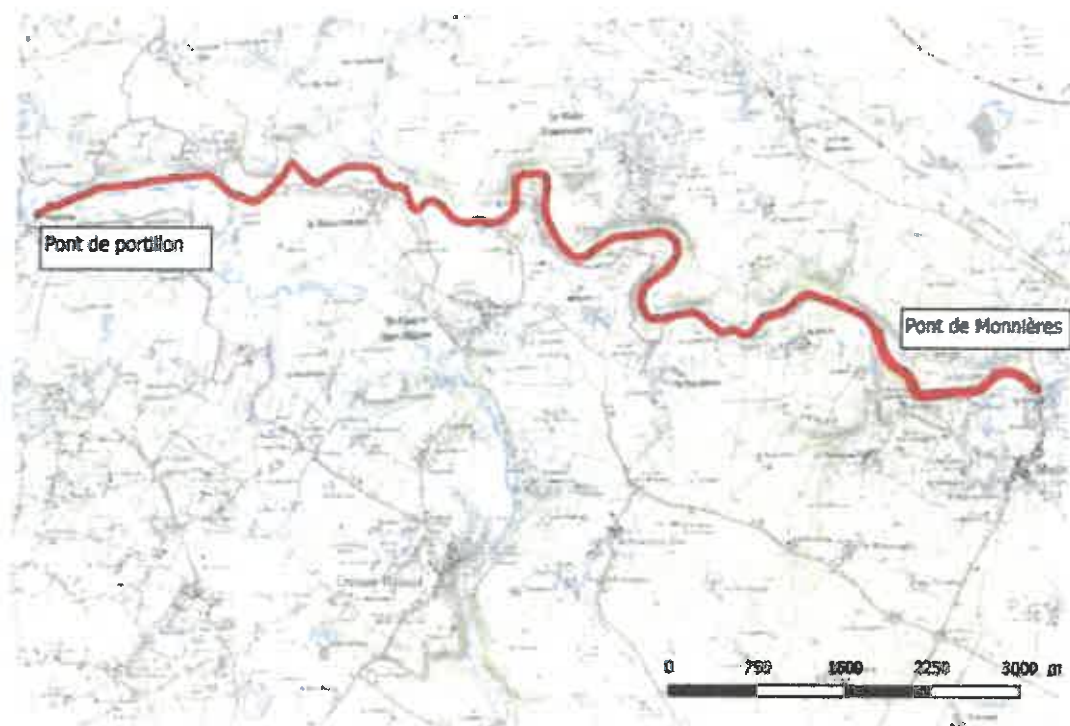
Détenteur du droit de pêche :

Précisions Localisation : *Sevre nantaise entre Portillon et Monnières*

Détail parcours : *En rive gauche entre la petite écluse au lieu-dit pont de Portillon sur la commune de VERTOU et le pont routier de la D7 sur la commune de MONNIERES*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière la Sèvre Nantaise
HaieFouassière-Hautière**

Type de parcours

Pêche de nuit

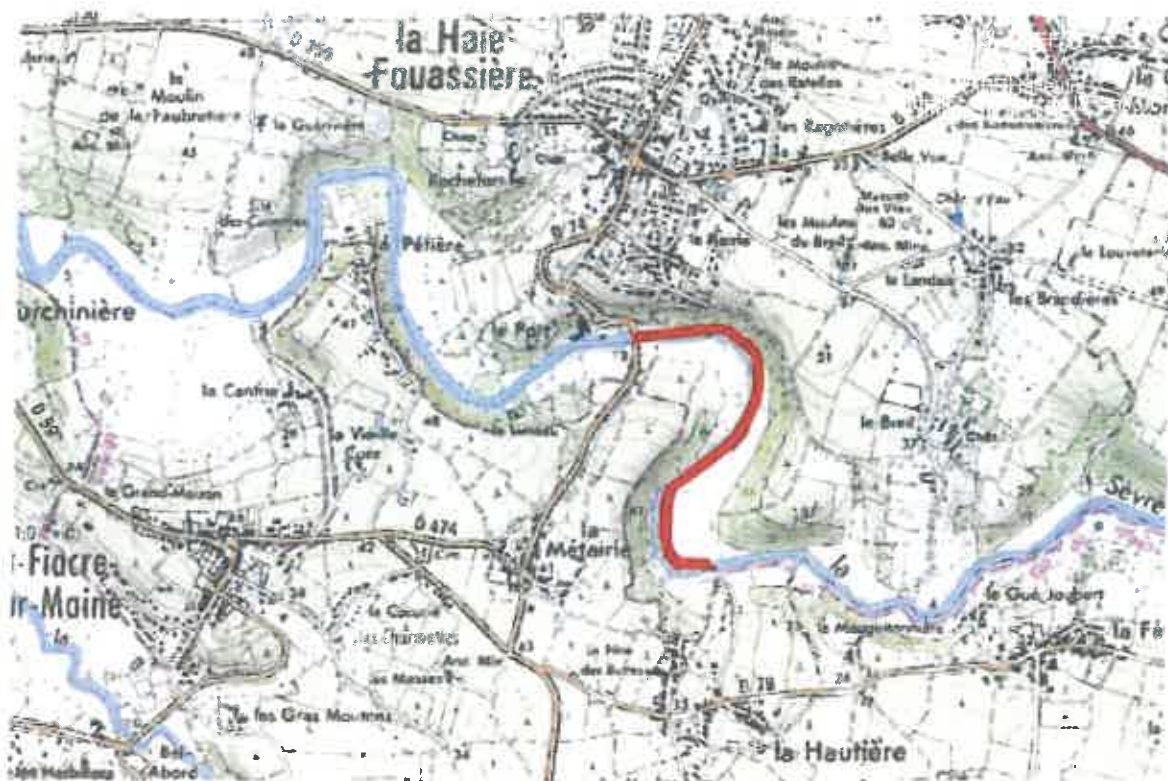
Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Nantaise**

Précisions Localisation : *Sur la commune de la haie Fouassière en rive droite face à la cale de la hautière en amont jusqu'au pont de la haie fouassière en aval.*

Détail parcours :

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "La Sèvre Nantaise" à la Pierre percée**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Nantaise**

Précisions Localisation : *Sur la Sèvre Nantaise en rive droite à Vertou*

Détail parcours : *Limite amont : 100m en aval du pont de Portillon
Limite aval : Lieu-dit "La pierre percée"*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "La Sèvre Nantaise" au Planty**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Nantaise**

Précisions Localisation : *Sur la Sèvre Nantaise en rive droite à Vertou*

Détail parcours : *Limite amont : 250m en aval du chemin des "Bas des prés", au niveau du lieu-dit "Mottechaix"-Chaussée aux Moines au Chêne
Limite aval : Beautour/la Cale*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Boire de Mauves**

Type de parcours

Pêche de nuit

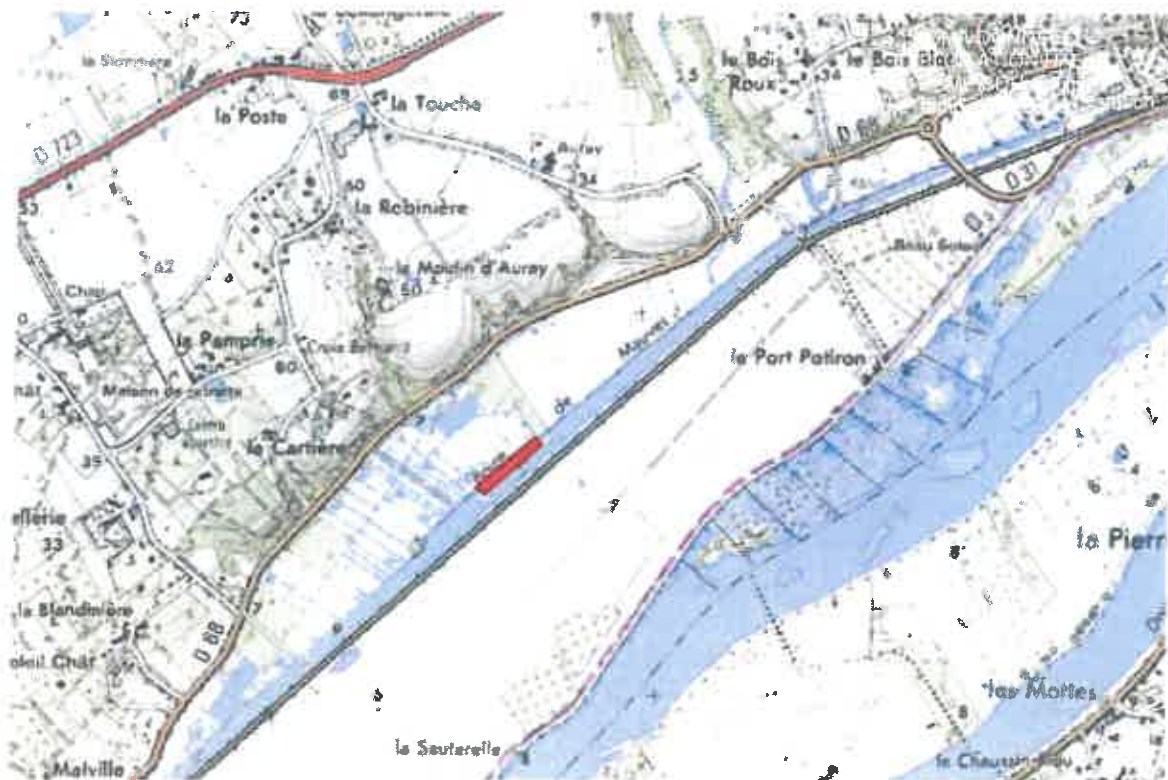
Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Nantaise**

Précisions Localisation : *En rive droite de la boire, sur une portion du chemin longeant la boire.*

Détail parcours : *sur une longueur de 320m. Limite aval = barrière , limite amont = fin de la clotûre en barbelé longeant la boire.*

Commentaire : *Délimité sur le terrain par des panneaux*

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "L'Erdre" à l'île de Mazerolles**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nantaise

Précisions Localisation : *Sur l'Erdre (sur les lots N°8 et 9) autour de l'île de Mazerolle, sur 1000m environ.*

Détail parcours : *Du ruisseau de la Pinaudière au chemin en provenance du lieu-dit du même nom, rive Droite*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Étang de Beaulieu**

Type de parcours

Pêche de nuit

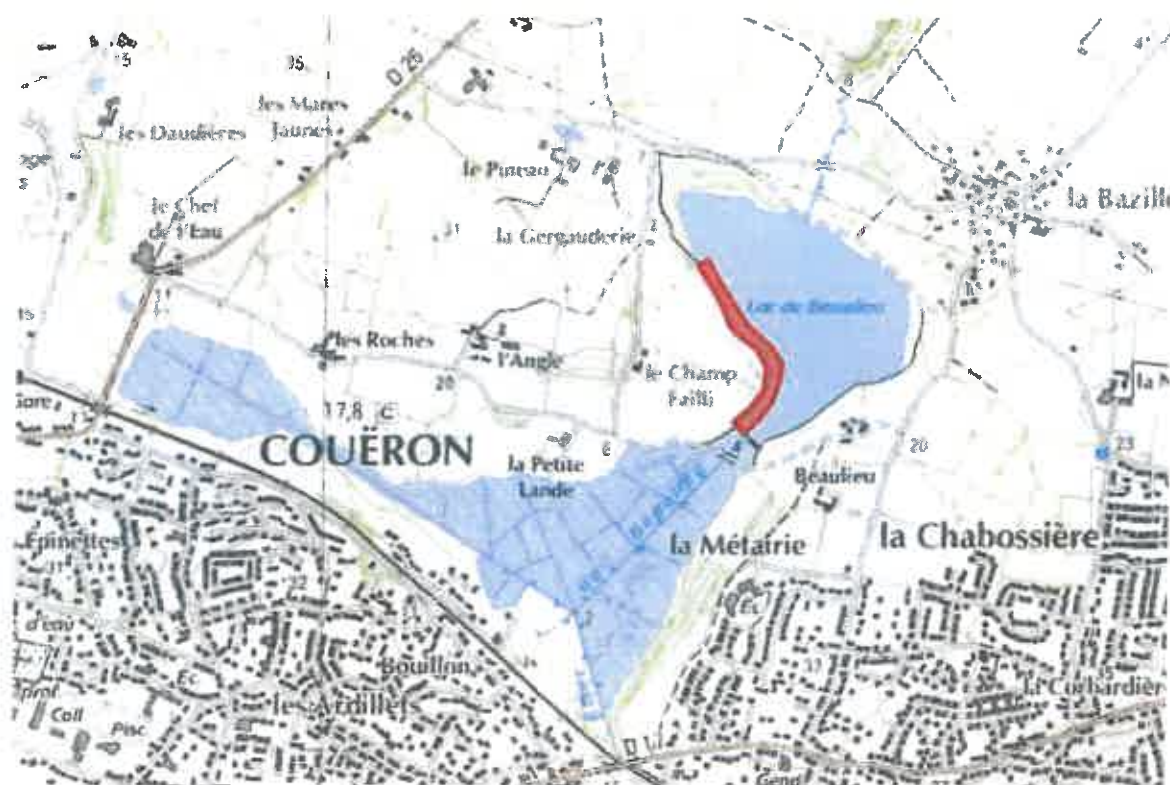
Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Nantaise**

Précisions Localisation : *Plan d'eau de Beaulieu. Commune de Couëron*

Détail parcours : *Rive Droite. A partir de la borne en béton jusqu'au déversoir.*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Etang de la Croix Rouge**

Type de parcours

Pêche de nuit

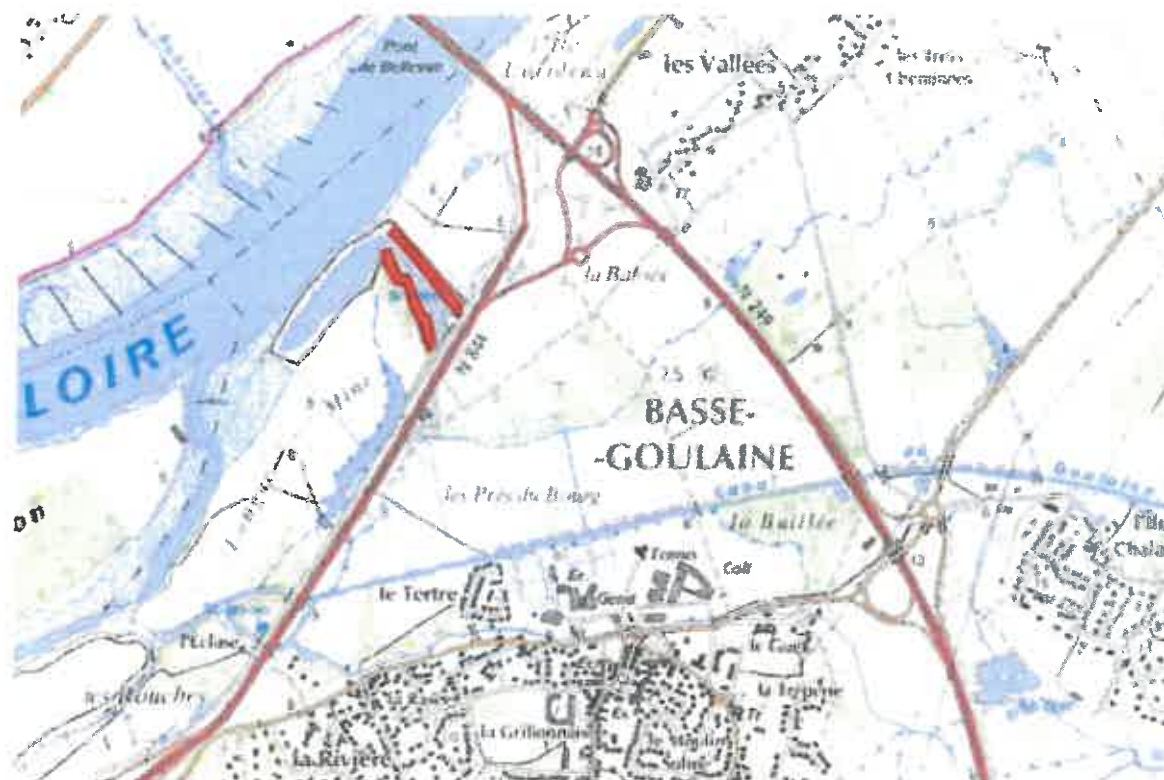
Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Nantaise**

Précisions Localisation : *Etang de la Croix Rouge, dit aussi Etang Boucaud, situé le long du périphérique sud à proximité de la Boire de longue-mine*

Détail parcours : *Sur les 2 berges perpendiculaires à la Loire*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Canal de la martiniere, au
champ neuf**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Nantaise**

Précisions Localisation : *Sur la commune du PELLERIN, en rive droite du canal de la martinière, en aval du pont barrage de Buzay jusqu'à l'ecluse des champs neufs*

Détail parcours : *Du lieu dit pont barrage de buzay jusqu'à l'ecluse des champs neufs. En rive droite .
Parcours délimité par pannonceaux*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Pêche amateur en Loire-Atlantique - Parcours spécifique

référence arrêté : 17

Précisions

Dénomination du site : **Rivière « Le Havre »**

Type de parcours

Détenteur du droit de pêche : **Ablette Oudonnaise**

Pêche de nuit

Localisation : *Commune de OUDON*

Détail parcours : En aval de l'autoroute A11 jusqu'au niveau de la barrière en bois située à 180m du pont de la D323 sur les deux rives

Commentaire :

Cartographie



Dénomination du site : **Rivière "L'Acheneau" à Cheix-en-Retz en RD**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : L'Anguille Machecoulaise

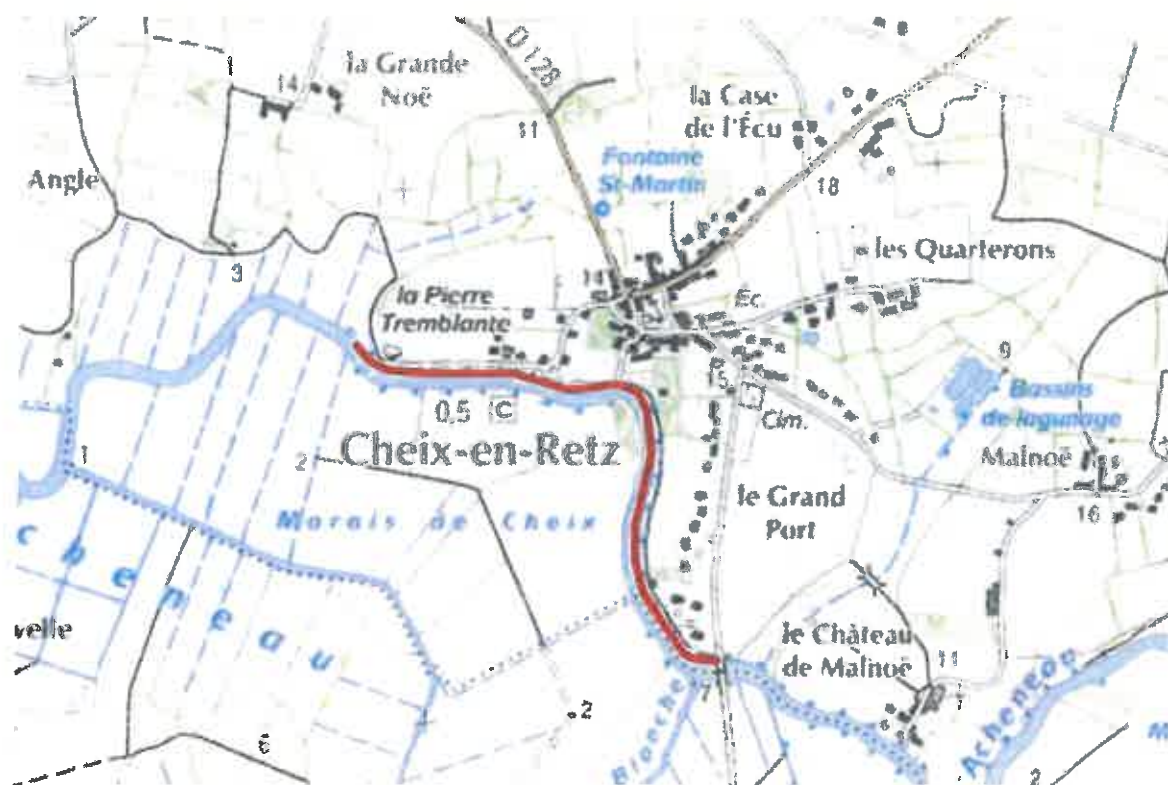
Précisions Localisation : Sur l'Acheneau, en rive droite, sur la commune de Cheix-en-Retz

Détail parcours : Limite amont : Pont de Cheix à Buzon

Limite aval : à 1100m environ en aval du Pont de Cheix au lieu-dit "La pierre Tremblante"

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "L'Acheneau" à Cheix-en-Retz (Tancherie)**

Type de parcours

Pêche de nuit

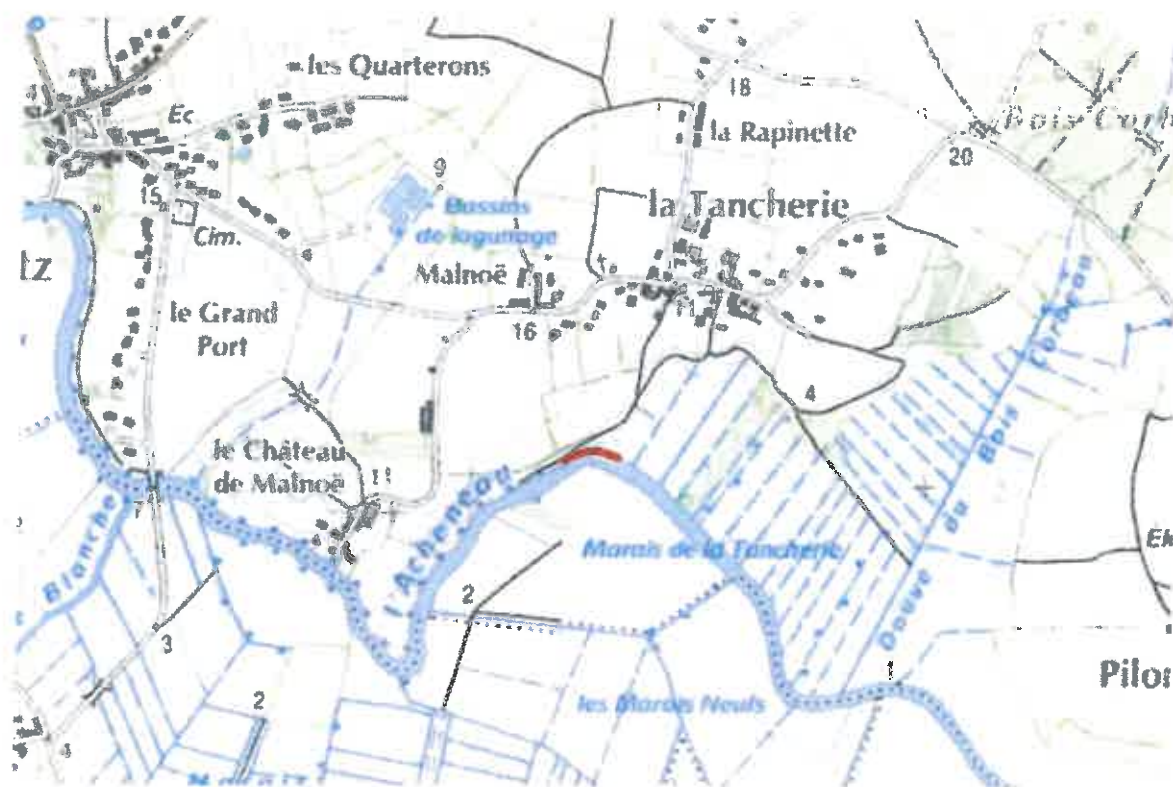
Détenteur du droit de pêche : **L'Anguille Machecoulaise**

Précisions Localisation : *Sur l'Acheneau, en rive droite, sur la commune de Cheix-en-Retz au lieu-dit "Tancherie"*

Détail parcours : *100m de rives communales au lieu-dit la Tancherie.*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "L'Acheneau", à Port-Saint-Père**

Type de parcours

Pêche de nuit

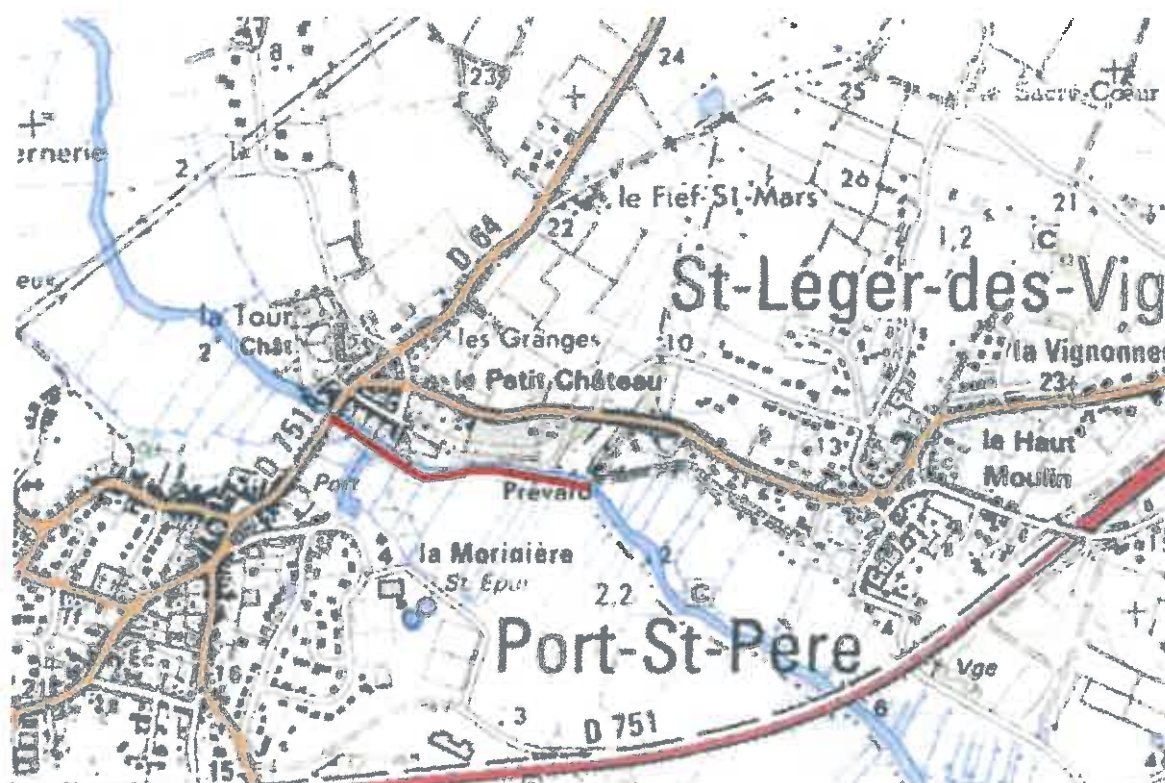
Détenteur du droit de pêche : **L'Anguille Machecoulaise**

Précisions Localisation : *Sur l'Acheneau, en rive gauche, sur la commune de Port-Saint-Père*

Détail parcours : *Limite amont : 500m en amont du pont de port-saint-père au niveau du bras de la morinière
Limite aval : Du pont de port-Saint-Père (RD751A)
Le canal qui longe le terrain de camping inclus.*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Canal maritime de Basse-Loire à Frossay**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : L'Union des Pêcheurs Pays de Retz

Précisions Localisation : Sur le Canal Maritime en rive gauche, au lieu-dit "Les rivières" à Frossay.
Détail parcours : Sur 1000m en rive gauche. Délimitée par pancarte.

Commentaire : Localisation sur carte SIG approximative. Pas d'informations sur emplacement des pancartes

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Région Pays de la Loire

Dénomination du site : **Etang de Choisel**

Type de parcours

Pêche de nuit

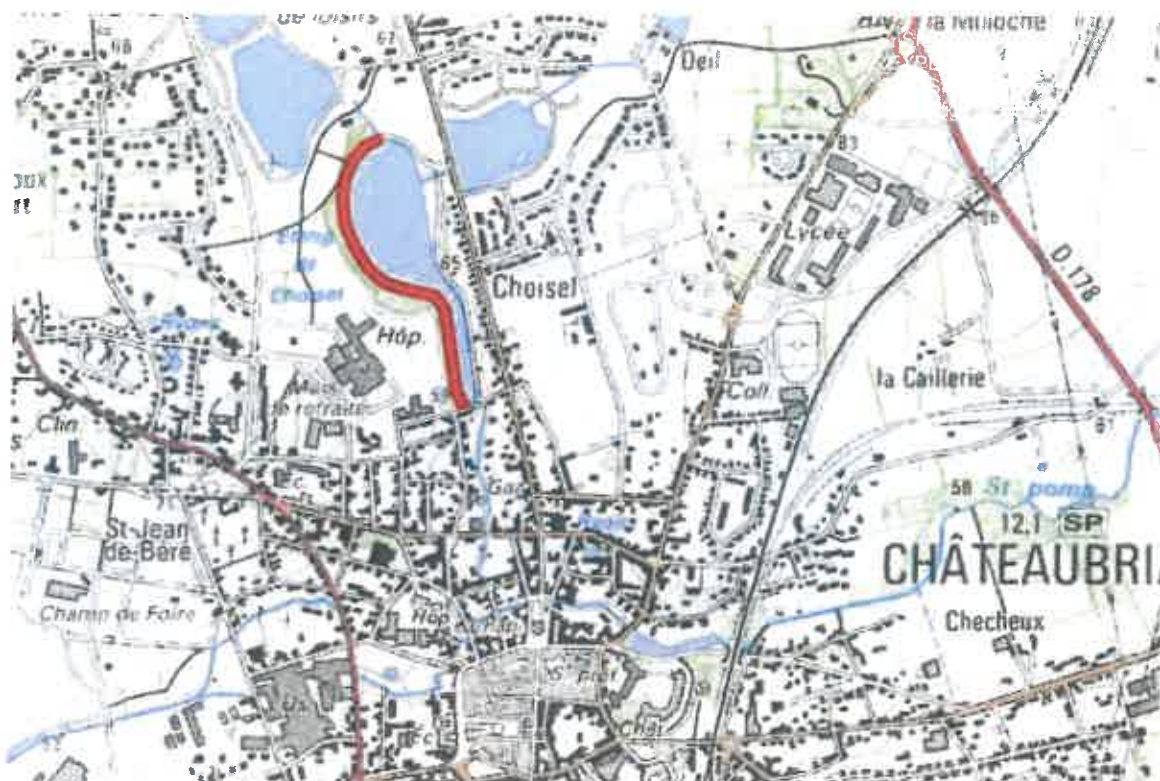
Détenteur du droit de pêche : **Le Gardon d'Herbe Castelbriantais**

Précisions Localisation : *Etang de Choisel*

Détail parcours : *Toute la rive Ouest.*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Etang de la Courbetière à Chateaubriant**

Type de parcours

Pêche de nuit

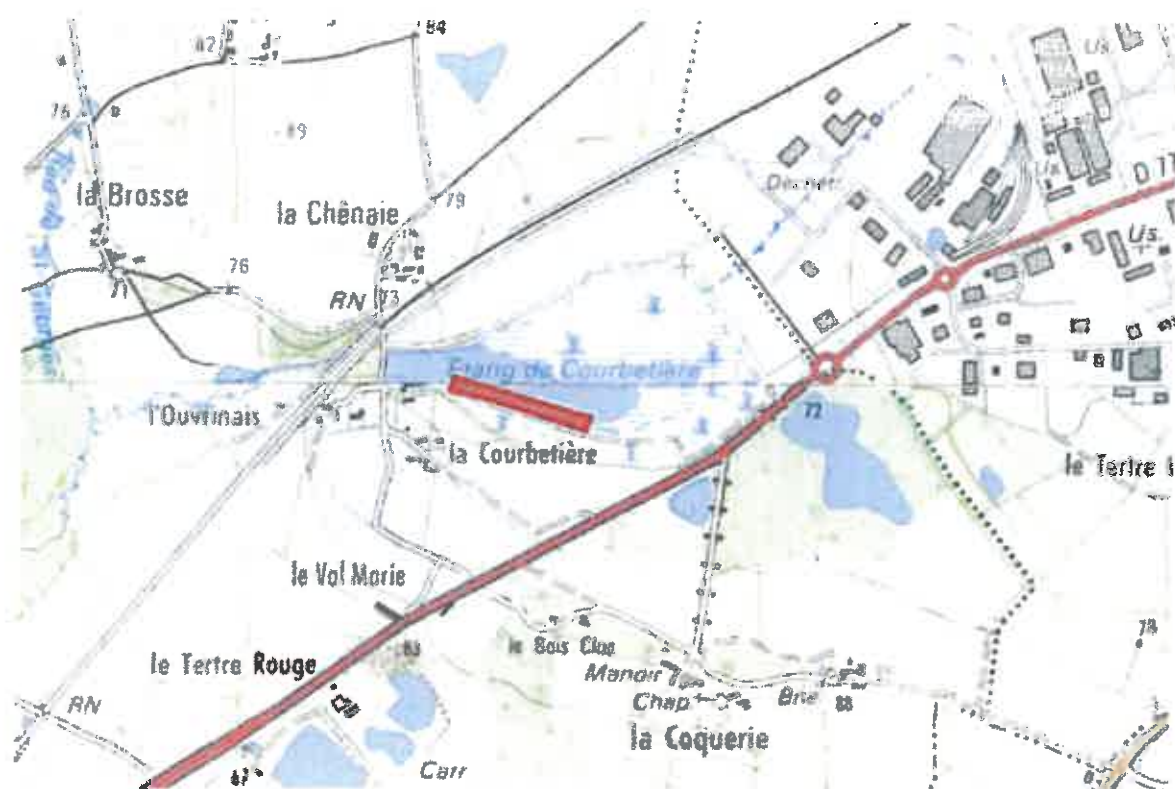
Détenteur du droit de pêche : **Le Gardon d'Herbe Castelbriantais**

Précisions Localisation : *Etang de la Courbetière à Châteaubriant.*

Détail parcours : *Uniquement sur la rive de l'étang coté route de St-Nazaire. Délimité par pancarte. Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre*

Commentaire : *Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre.*

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Plan d'eau des tilleuls**

Type de parcours

Détenteur du droit de pêche : **La Gaule Nazairienne**

Pêche de nuit

Précisions Localisation : *Plan d'eau des tilleuls. Commune de Saint Nazaire*

Détail parcours : *Totalité du périmètre*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Etang du Bois-Joalland**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nazairienne

Précisions Localisation : *Etang de l'immaculée à Saint-Nazaire,*

Détail parcours : *Rive côté immaculée sur 700 m. Situé entre le parking en bas de la Charles Garnier et le deversoir*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Réservoir du Grand Vioreau - la
plage**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : L'Amicale des Pêcheurs de Vioreau

Précisions Localisation : *Réservoir du Grand Vioreau sur secteur dit "de la plage"*

Détail parcours : *En rive-nord, sur 200 m en aval de la route arrivant du camping jusqu'à la rive du réservoir.
Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er septembre au 31 décembre.*

Commentaire : *Du 1er janvier au 30 avril et du 1er septembre au 31 décembre.*

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Réservoir du Grand Vioreau -
Hardais**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **L'Amicale des Pêcheurs de Vioreau**

Précisions Localisation : *Réservoir du Grand Vioreau, parcours dit "du Hardais"*

Détail parcours : *Au lieu-dit "la Boustière", sur 200 m au bout du chemin longeant le réservoir en partant de la Boustière vers le petit Vioreau. Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre*

Commentaire : *Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre.*

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Région Pays de la Loire

Dénomination du site : **Réservoir du Grand Vioreau -
Bouguenais**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **L'Amicale des Pêcheurs de Vioreau**

Précisions Localisation : *Réservoir du Grand Vioreau, parcours dit "de Bouguenais"*

Détail parcours : *En rive-sud, au lieu-dit "la Haudinière", sur 250 m en amont du chemin amenant à la pointe de l'ancien centre aéré. Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre*

Commentaire : *Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre.*

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Région Pays de la Loire

Dénomination du site : **Plan d'eau communal de Geneston**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **Le Gardon Genestonnais**

Précisions Localisation : *Sur la rive sud du Plan d'eau communal de Geneston*

Détail parcours : *Parcours désigné par des pancartes*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Etang de la Vallée Mabille
commune de SAVENAY**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : **Le Gardon Savenaisien**

Précisions Localisation : *Sur la commune de SAVENAY au niveau de l'étang de la Vallée Mabille dit Lac de Savenay.*

Détail parcours : *Pourtour de l'étang à l'exception des zones de réserves et de la digue. Côté grand lac : à 20m en aval de la cale de mise à l'eau jusqu'au ponton. Côté petit lac : toute berge sauf réserve.*

Commentaire : *Parcours temporaire de pêche a la carpe de nuit : du 15 novembre jusqu'à la veille de l'ouverture de la pêche des camassiers.*

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "Le Don" à Beaujouet**

Type de parcours

Pêche de nuit

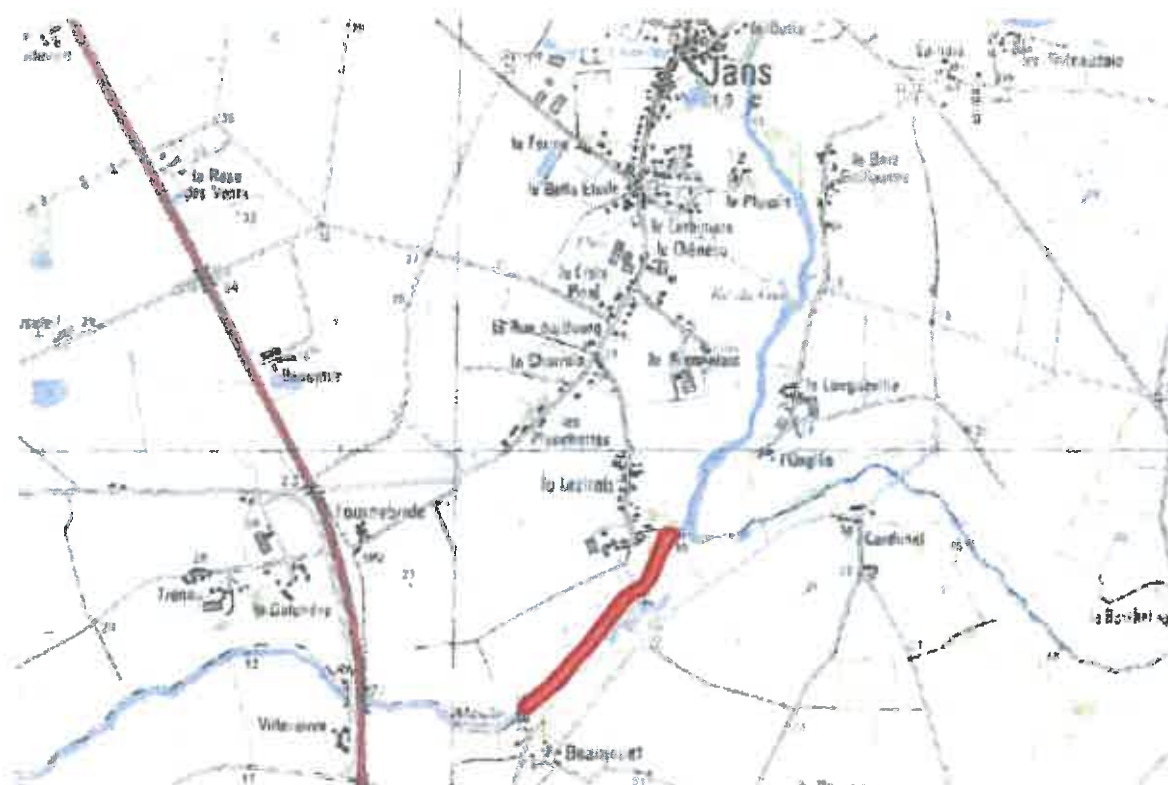
Détenteur du droit de pêche : **Pêcheur du Don**

Précisions Localisation : *Sur le Don sur les communes de Jans et Nozay*

Détail parcours : *Les deux rives, du ruisseau de Sauzignac au Moulin BeauJouet sur 750m*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Etang du Gué aux biches**

Type de parcours

Détenteur du droit de pêche : **La Brème de l'Isac**

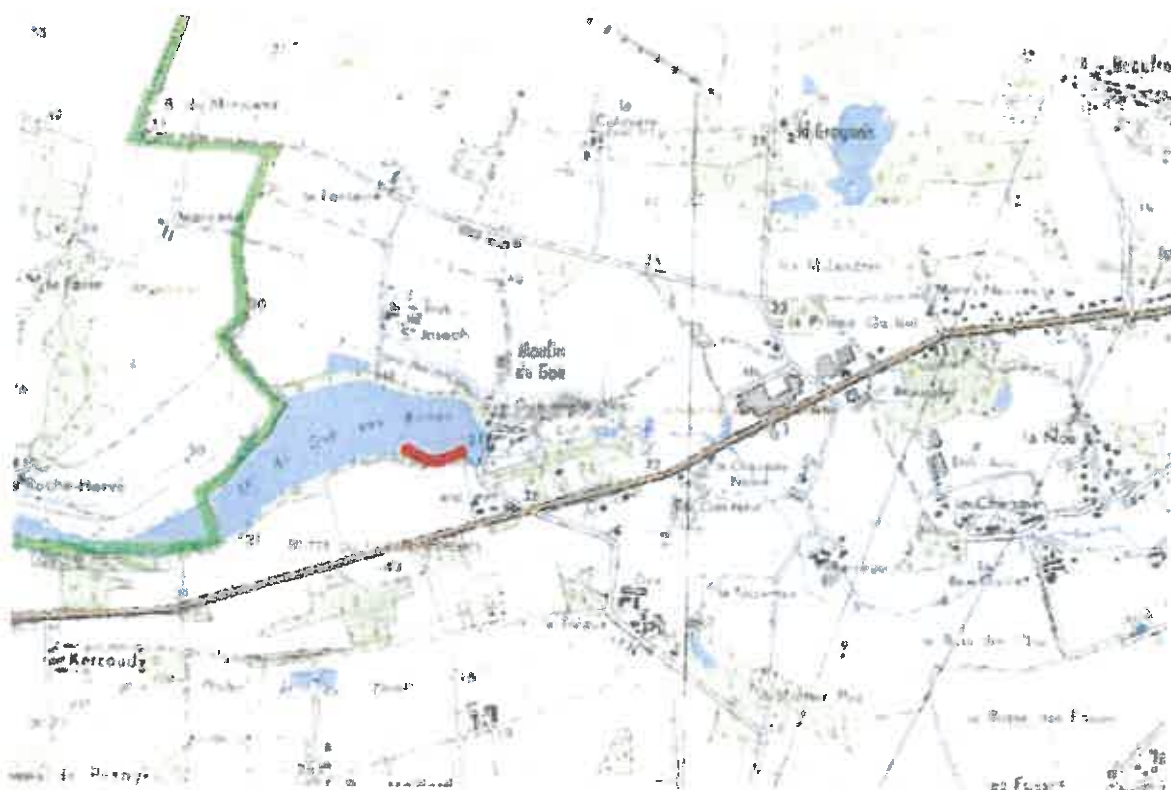
Pêche de nuit

Précisions Localisation : *Etang du Gué aux biches*

Détail parcours : *110m en amont du barrage, sur la rive droite de l'étang du gué aux biches*

Commentaire : *cf carto courrier de demande.*

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Région Pays de la Loire

Dénomination du site : **Plan d'eau communal de Saint -Philbert
de Grand-Lieu**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : Le Martin Pêcheur Philibertin

Localisation: Plan d'eau communal de Saint-Philbert de Grand-Lieu

Détail parcours : Uniquement du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier de chaque année et du 2^{ème} samedi de mai au 31 décembre inclus



SCAN 25@ version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Réservoir de la Provostière**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : L'Amicale des Pêcheurs à la ligne de

Précisions Localisation : *En rive nord de l'étang sur une distance de 300m*

Détail parcours : *300 m en amont du chemin du château jusqu'au chemin du château. Zone délimitée par des pancartes, Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Etang du Clos**

Type de parcours

Pêche de nuit

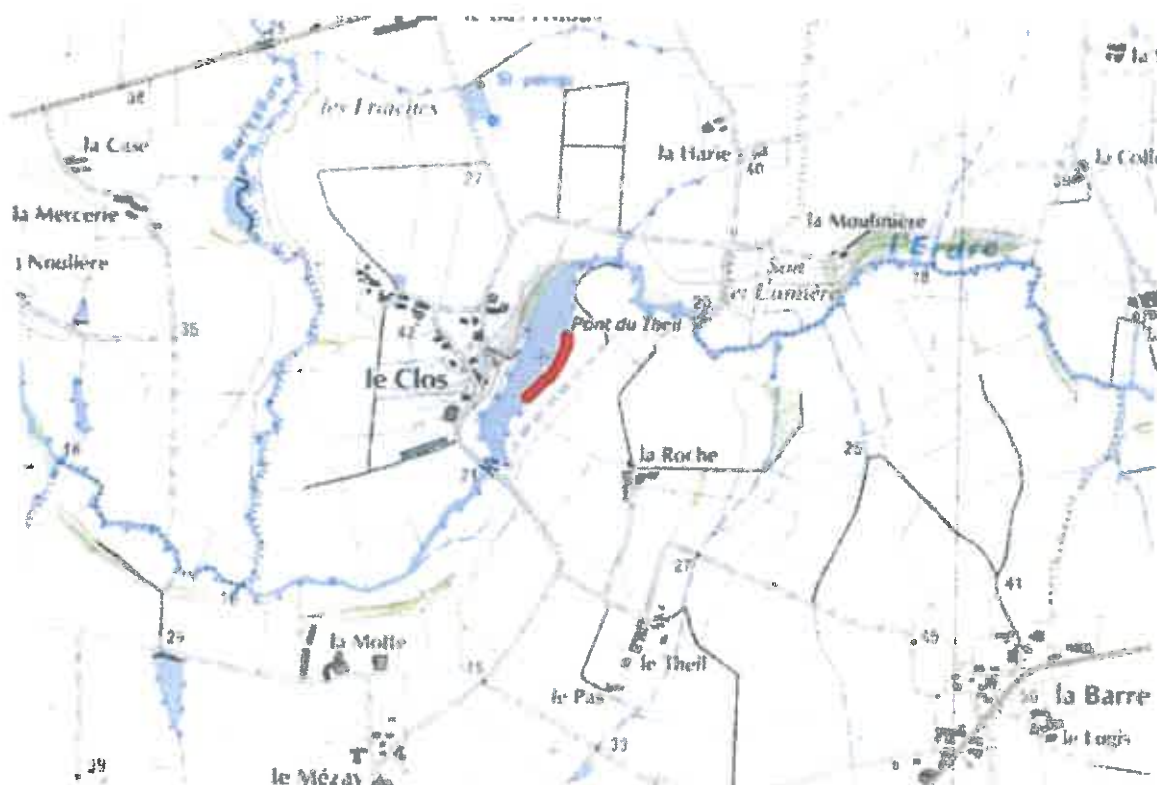
Détenteur du droit de pêche : L'Amicale des Pêcheurs à la ligne de

Précisions Localisation : *En rive gauche de l'étang sur une distance de 500m*

Détail parcours : *Zone délimitée par des pancartes. Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre*

Commentaire : *, Seuls les appâts de type bouillettes et graines végétales sont autorisées.*

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Marais du Patis (Mazerolles)**

Type de parcours

Pêche de nuit

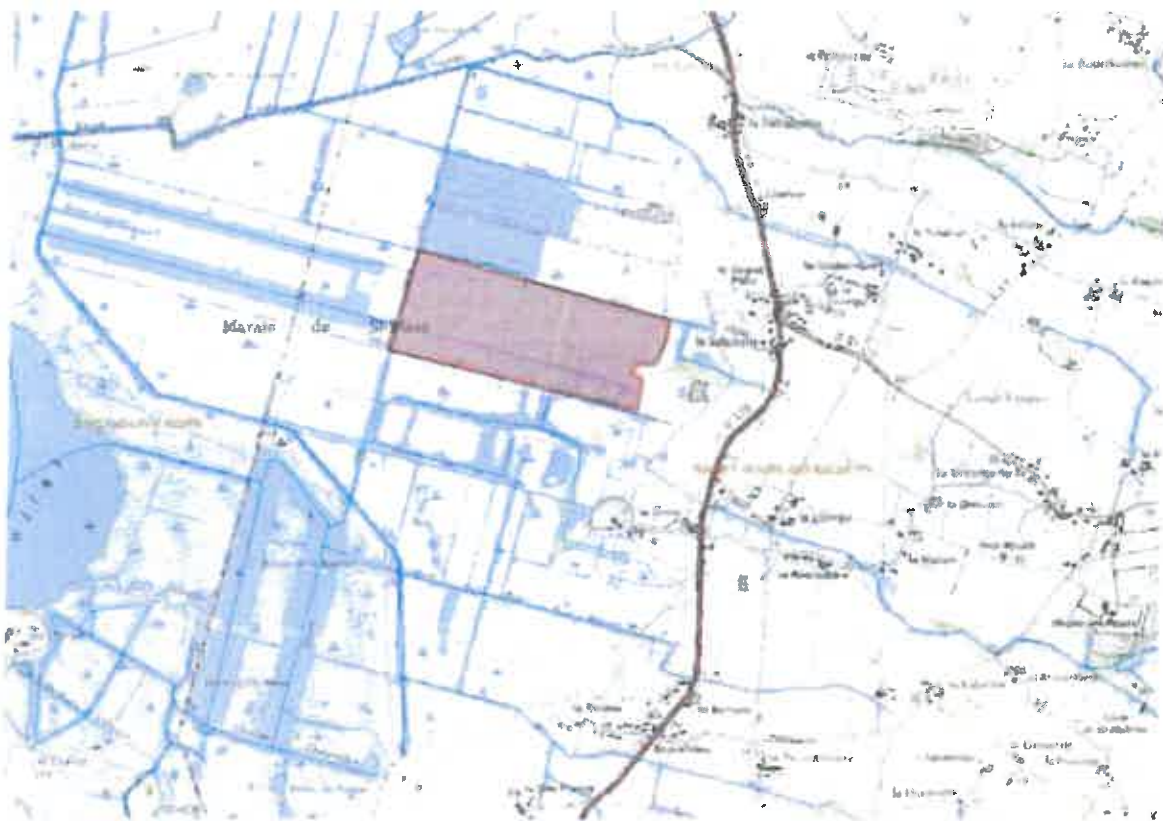
Détenteur du droit de pêche :

Précisions Localisation : *Marais de St Mars entre la douve du Fortay et la douve de la Grée*

Détail parcours : *Parcelles cadastrées: ZC: 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11 et 76, ZB: 4,5,6,7,8,9*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Rivière "La boulogne" à Pont James**

Type de parcours

Pêche de nuit

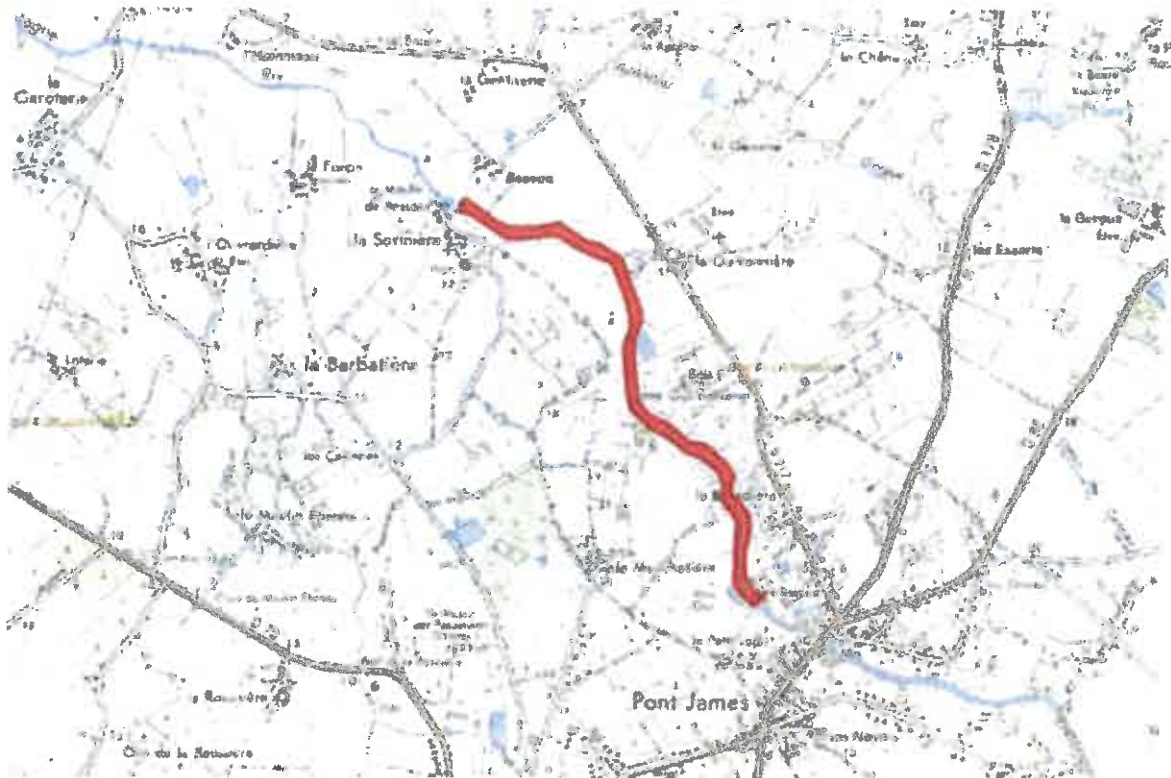
Détenteur du droit de pêche : **Sirène de Logne et Boulogne**

Précisions Localisation : *De la passerelle en bois de Pont James au barrage de la Sorinière sur les deux rives.*

Détail parcours :

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : **Loire entre OUDON et ANCENIS**

Type de parcours

Détenteur du droit de pêche :

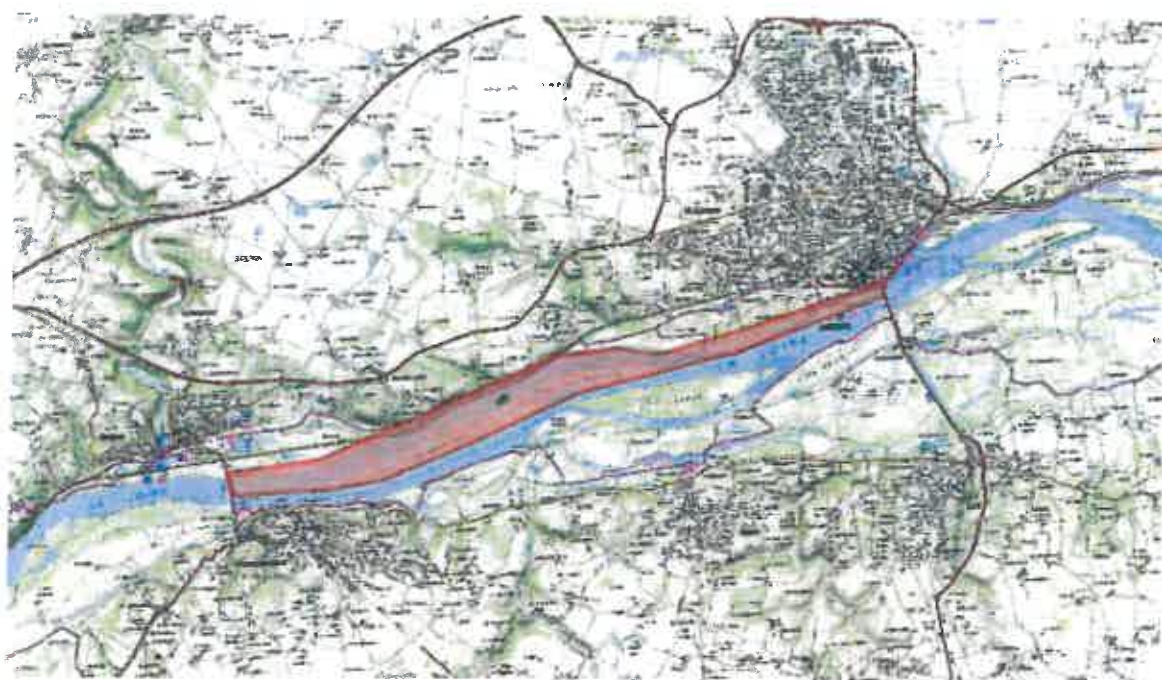
Pêche de nuit

Précisions Localisation : *La Loire entre les ponts de Oudon et Ancenis*

Détail parcours : *En amont du pont de OUDON (D751C) jusqu'au pont de ANCENIS (D763). Exclusivement la rive droite . Rive Loire-Atlantique.*

Commentaire :

Cartographie



SCAN 25© version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Précisions

Dénomination du site : **Rivière "La Loire" à Oudon (Lot 11)** Type de parcours

Détenteur du droit de pêche : **Ablette oudonnaise**

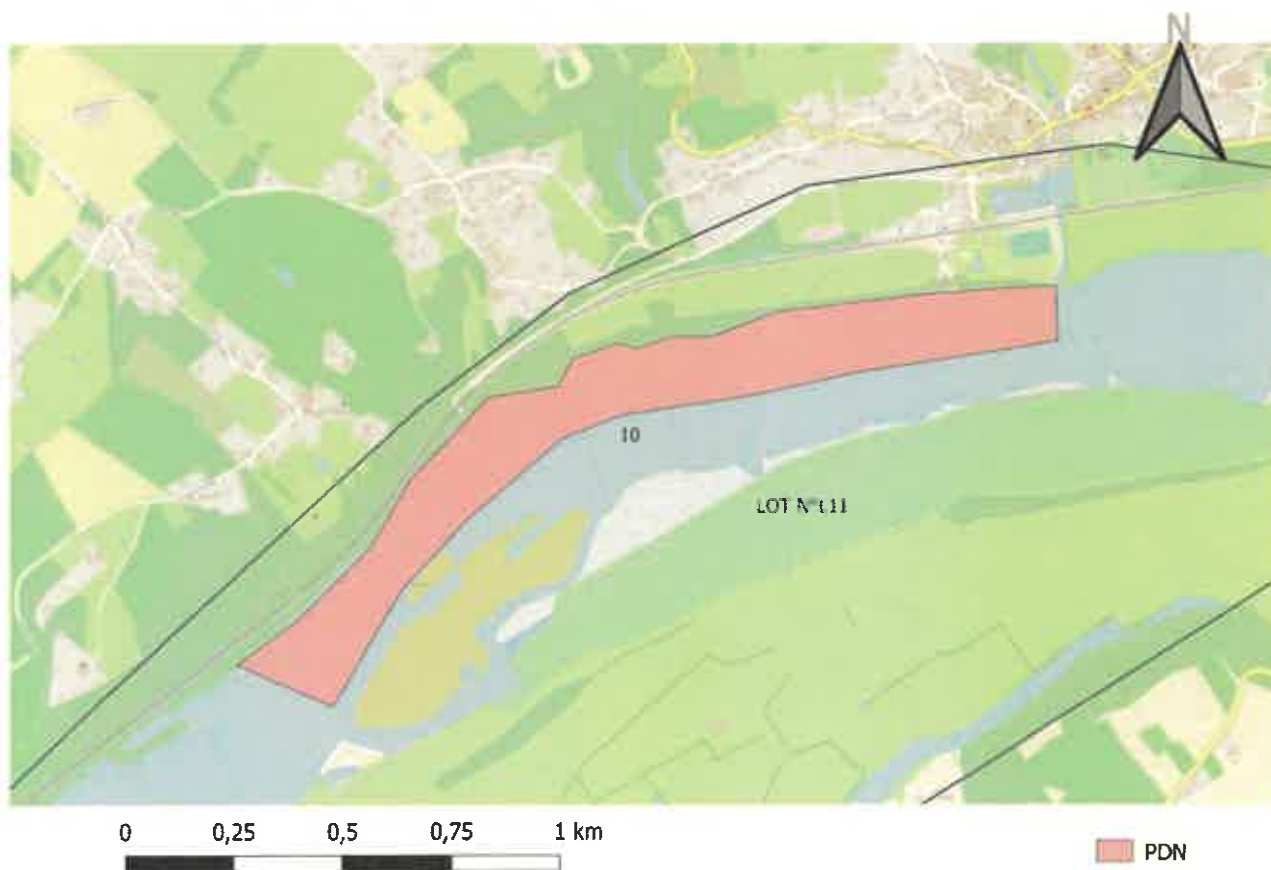
Pêche de nuit

Localisation : *Commune de OUDON*

Détail parcours : *Présence de panonceaux sur le terrain. De la sortie du port de OUDON en amont jusqu'au droit de l'île perdue à l'aval. Sur environ 2km. Lieu-dit le 408*

Uniquement rive droite les nuits du vendredi au dimanche du 1^{er} mai au 30 novembre

Cartographie



Précisions

Dénomination du site : **Rivière "La Loire" à VAIR/LOIRE
(Lot 9)**

Type de parcours

Pêche de nuit

Titulaire du droit de pêche : **Amicale des Pêcheurs Anceniens**

Localisation : *Commune de VAIR SUR LOIRE*

Détail parcours : 3 parcours : Présence de panonceaux sur le terrain indiquant les parcours

- Depuis la cale de la basse boire sur environ 1km en aval 1
- Depuis l'exutoire du bernardeau jusqu'à la pointe amont de l'île Delage 2
- Depuis la cale de la chaussée jusqu'à 700m en aval 3

Uniquement rive droite les nuits du vendredi au dimanche du 1^{er} mai au 30 novembre

